



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-151

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Service du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire

71-2022-09-19-00004 - Arrêté portant nomination des membres du comité départemental des services aux familles (4 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2022-09-19-00004



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du pilotage interministériel
et de l'aménagement du territoire**

ARRÊTÉ N°

Portant nomination des membres du comité départemental des services aux familles

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de l'Action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-5 et D.214-3 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;
Vu le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel
Vu la circulaire n° DGCS/SD2C/2022/163 du 21 juillet 2022 relative à la mise en œuvre des comités et des schémas départementaux des services aux familles

Sur proposition du Préfet de Saône-et-Loire
Sur proposition du Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire ;
Sur proposition de la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire ;
Sur proposition de la Directrice de la Mutualité sociale agricole de Bourgogne-Franche-Comté ;
Sur proposition des associations des Maires ;
Sur proposition de la première Présidente de la Cour d'appel de Dijon ;

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés au comité départemental des services aux familles du département de Saône-et-Loire pour une durée de quatre ans, à compter de la date du présent arrêté :

Président

- Le préfet ou son suppléant, le secrétaire général.

Vice-Présidents

- Le président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire ou sa suppléante, Madame Armelle DESCHAMPS
- Un maire ou président d'EPCI : la Maire de Chauffailles et Présidente de la CC Brionnais Sud Bourgogne, Madame Stéphanie DUMOULIN, ou son suppléant
- La présidente du Conseil d'administration de la CAF de Saône-et-Loire, Madame Isabelle JOST, ou son suppléant, Monsieur Michel BISSARDON.

Sont également nommés membres du comité :

4 maires ou présidents d'EPCI

- Un maire ou président d'EPCI : le maire de Blanot et président de l'association des Maires ruraux, Monsieur Jean-François FARENC, ou son suppléant
- Un maire d'une commune ou président EPCI ayant la compétence petite enfance

et plus de 10 000 habitants : l'adjointe au Maire de Montceau- les-Mines, Madame Josiane BERARD, ou son suppléant

- Un maire d'une commune ou président EPCI de zone rurale : la Maire de Bissy-sous-Uxelles et Vice-présidente de la CC Entre Saône-et-Grosne, Madame Michelle PEPE, ou son suppléant
- Un maire d'une commune : la Maire de Saint Symphorien d'Annelles, Madame Sophie CHAMOULAUD, ou son suppléant

3 représentants des services de l'Etat

- Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale, Monsieur Georges MARTINS-BALTAR, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, ou sa suppléante Madame Catherine PELET
- La directrice des services départementaux de l'Education nationale, Madame Liliane MENISSIER, ou sa suppléante Madame Béatrice BONOD
- La directrice des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance, Madame Louise THIN-ROUZAUD, directrice de cabinet du préfet, ou son suppléant, le Directeur des sécurités

La directrice responsable de la formation des services du Conseil régional

- Madame Séverine MIGNON, ou sa suppléante, Madame Mofida HAOUAMED.

Le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé

- Monsieur Cédric LAPERTAUX, ou sa suppléante Madame Nathalie PLISSONNIER

Une magistrate

- la vice-présidente chargée des fonctions du juge des enfants du Tribunal judiciaire de Mâcon, Madame Marie GROLLEMUND, ou sa suppléante, Madame Sandrine CLOCHER-DOBREMETS.

4 représentants des services du conseil départemental

- Le médecin responsable de la PMI, Madame Sylvie THEVENON,
- La directrice MDPH, Madame Sophie MARIN,
- 1 représentant du conseil départemental, la directrice générale adjointe aux Solidarités, Madame Josette JULLIARD,
- 1 représentant du conseil départemental, la directrice de l'enfance et des familles, Madame Julie MEYNIEL,

4 représentants des services de la CAF ou de la MSA

- La directrice de la CAF de Saône-et-Loire, Madame Cécile ALADAME, ou son suppléant
- La sous-directrice de la CAF de Saône-et-Loire, Madame Mélissa AUDUBEY, ou son suppléant
- La directrice de la Caisse Régionale MSA, Madame Armelle RUTKOWSKI, ou son suppléant
- Un attaché de direction de la MSA, Monsieur Robert SIRAUD, ou son suppléant

Un administrateur de la MSA

- le président du Conseil d'administration de la MSA, Monsieur Dominique BOSSONG, ou son suppléant

5 représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département dont obligatoirement

- deux représentants des assistants maternels agréés :
Madame Céline RAMEAU, représentante de la CFDT, ou son suppléant
Madame Claudine DAVADAN, représentante de la CGT, ou son suppléant
Monsieur Gérard ROBIN
- deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif :
Madame Lucie ROBERT, co-secrétaire générale du Syndicat National des Professionnels Petite Enfance ou son suppléant

Madame Nathalie ZECCHINO, directrice de la SARL Loïse et Compagnie ou son suppléant

- un représentant des professionnels du soutien à la parentalité :
Madame Anne-Marie PARRAD, présidente de l'association des médiateurs familiaux 71 ou son suppléant

5 représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements

- un représentant du secteur public, la directrice des services Petite Enfance du Grand Chalon, Madame Violaine COMMEAU-DEPLAUDE, ou son suppléant
- un représentant du secteur privé non lucratif, la cheffe de service santé enfance parentalité de l'ADMR, Madame Aurélie GUILLAUME ou son suppléant
- un représentant du secteur privé marchand, la directrice régionale de la Fédération Française des Entreprises de Crèches, Madame Maude GALLIANO, ou son suppléant
- un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, la vice-présidente de l'association des assistantes maternelles et familles d'accueil 71, Madame Véronique PELLETIER, ou sa suppléante Madame Mylène LENTO
- un représentant d'association soutien à la parentalité, la représentante de la Confédération Syndicale des Familles, Madame Marceline SUBLET, ou sa suppléante Madame Bianca ALOISIO

Un représentant des employeurs privés

- MEDEF, Madame Marie-Camille CARMONA, ou son suppléant

Un représentant des employeurs publics du département ayant la qualité de responsable des ressources humaines actif dans l'une des trois fonctions publiques

- la directrice adjointe RH au Centre hospitalier de Mâcon, Madame Marie-Laure PERDRIX, ou sa suppléante Madame Charline GUERIN.

Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile

- la déléguée territoriale pour la Saône-et-Loire de la Fédération des Particuliers Employeurs, Madame Hélène SEGOND, ou son suppléant Monsieur Jean-Luc GALLET

Le président de l'Union départementale des associations familiales et 2 parents ou représentants légaux d'enfants

- le président de l'Udaf, Monsieur Bernard DESBROSSES, ou sa suppléante Madame Françoise DEFRASNE
- un parent, Madame Christelle BOUDIER, ou sa suppléante Madame Béatrice LORNE
- un parent, Madame MAUGARD-DUBOIS, ou son suppléant

Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ou de la parentalité

- le directeur du Pôle Enfance Handicap, Monsieur Jean-Baptiste GOUYON, ou son suppléant Monsieur Kamel KOUTABLI
- le directeur régional du Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne Franche Comté, Monsieur Sébastien MAILLARD, ou sa suppléante, Madame Tatiana RICHARD-PERROT

Article 2 :

Le secrétariat du comité départemental des services aux familles est assuré par la CAF. Celle-ci désigne, à cet effet, au sein de ses services un secrétaire du comité.

Madame Catherine HERVE-BRECHEUX, ou son suppléant

Article 3:

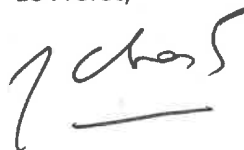
Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4:

Le secrétaire général de la Préfecture de la Saône-et-Loire, le directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Saône-et-Loire, le directeur départemental de l'emploi, du travail des solidarités de la Saône-et-Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mâcon, le 19.09.2022

Le Préfet, **Julien CHARLES**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Charles', with a horizontal line underneath.